



Infocapsule

Qualité des EPI et RNSU

1. Pouvez-vous expliquer pourquoi les quantités de fournitures contenues dans les entrepôts la Réserve nationale stratégique d'urgence (RNSU) ont été réduites, et si cela a entraîné une réduction de la quantité d'équipement de protection individuelle (EPI) stockée par le gouvernement fédéral?

La RNSU du Canada contient des fournitures que les provinces et territoires peuvent demander en cas d'urgence lorsque leurs propres ressources sont insuffisantes, comme lors d'épidémies de maladies infectieuses, de catastrophes naturelles et d'autres événements de santé publique. L'objectif de la RNSU est de fournir un soutien d'urgence aux provinces et territoires; elle n'est pas destinée à remplacer les fournitures que les provinces et territoires détiennent ou se procurent. Les provinces et territoires sont responsables de la préparation et du maintien de leurs propres capacités d'approvisionnement.

Au cours de la dernière décennie, nous avons réduit certains des équipements inclus dans la RNSU. Par exemple, les couvertures faisaient auparavant partie de la réserve, mais elles sont maintenant offertes par d'autres canaux et la RNSU n'a plus besoin d'en contenir en aussi grandes quantités. Au fur et à mesure de la modernisation de la RNSU, cette dernière s'est concentrée sur le stockage de fournitures médicales stratégiques qui ne sont généralement pas détenues par les provinces et territoires. Cela inclut des articles tels que les médicaments et les vaccins qui nécessitent des conditions environnementales contrôlées.

À la suite d'une évaluation indépendante du réseau d'entrepôts fédéraux, la RNSU est passée de neuf à six entrepôts au Canada pour offrir le système de distribution le plus efficace sans sacrifier la capacité d'intervention. Par exemple, depuis la création de la RNSU, l'infrastructure de transport du Canada s'est améliorée, ce qui permet de maintenir plus facilement le même objectif de livraison dans les 24 h avec moins d'entrepôts.

Les fournitures de la RNSU sont régulièrement révisées et les achats de fournitures sont effectués régulièrement. En janvier, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a commencé à surveiller l'épidémie de coronavirus en Chine, et elle a commencé à évaluer ses stocks de la RNSU et à se procurer les fournitures nécessaires pour répondre à une éventuelle épidémie au Canada.

2. La récente couverture médiatique a souligné que pendant la semaine du 6 avril, le Canada a reçu 320 000 écouvillons de Chine qui ont été contaminés par des moisissures. Quelles sont les mesures prises pour que cela ne se reproduise plus? Existe-t-il d'autres équipements médicaux en provenance de Chine qui ne pourraient pas être utilisés parce qu'ils ne répondent pas aux critères de Santé Canada?

Lorsque les provinces et territoires ont constaté des problèmes avec l'expédition des écouvillons en question, l'entreprise a rappelé le produit et s'est engagée à prendre des mesures correctives et à les remplacer.



Le gouvernement du Canada étudie les options permettant d'assurer un approvisionnement sûr en écouvillons stériles pour les tests de laboratoire, y compris les options permettant de produire des écouvillons au Canada. Le gouvernement du Canada a commandé plus de 11 millions d'écouvillons et soutient les provinces et territoires dans leurs efforts d'analyse en laboratoire, notamment en veillant à ce que la demande d'écouvillons soit satisfaite.

Les équipements de protection individuelle et autres fournitures médicales reçus par le gouvernement du Canada, qu'ils aient été donnés ou achetés, sont vérifiés par l'ASPC afin de répondre aux spécifications techniques du gouvernement du Canada pour la COVID-19 avant d'être envoyés aux provinces et territoires. Si l'ASPC ne peut pas rendre compte de la qualité des équipements ou des fournitures, elle ne les déploiera pas pour les soins de santé de première ligne. Le processus de vérification varie en fonction du dispositif médical. Par exemple, les respirateurs KN95, qui sont une alternative acceptée aux respirateurs N95, sont inspectés visuellement pour vérifier les défauts de conception et de construction, et testés pour confirmer qu'ils répondent aux spécifications de filtrage des pièces faciales. Les blouses et les masques chirurgicaux sont inspectés visuellement et testés pour la pénétration des fluides.

SI L'ON INSISTE :

L'ASPC a reçu certaines fournitures qui ne répondent pas aux spécifications du gouvernement du Canada. Bien que ces produits soient non conformes pour les interventions de soins de santé de première ligne, ils sont ensuite évalués pour déterminer leur utilisation potentielle dans des contextes autres que ceux des soins de santé.